

Une réforme de la catégorie B contestée par les personnels de bibliothèques

L'ABF a diffusé le 22 avril 2011 un communiqué de presse indiquant que la réforme de la catégorie B n'apporte pas d'amélioration pour une grande partie des agents concernés, voire aggrave leur situation de carrière.

Un an après la publication du décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des Bibliothécaires assistants spécialisés, le mécontentement des agents concernés par cette réforme persiste.

L'ABF s'associe à nouveau à la forte inquiétude des Bibliothécaires assistants spécialisés, constitués depuis l'été 2012 en collectif national "BAS en lutte", en l'absence d'avancées satisfaisantes de leurs revendications, notamment sur la demande d'amélioration de leurs conditions de reclassement et sur la clarification des fonctions qui leur seront attribués.

L'ABF souhaite que la concertation s'engage.